Image not found or type unknown

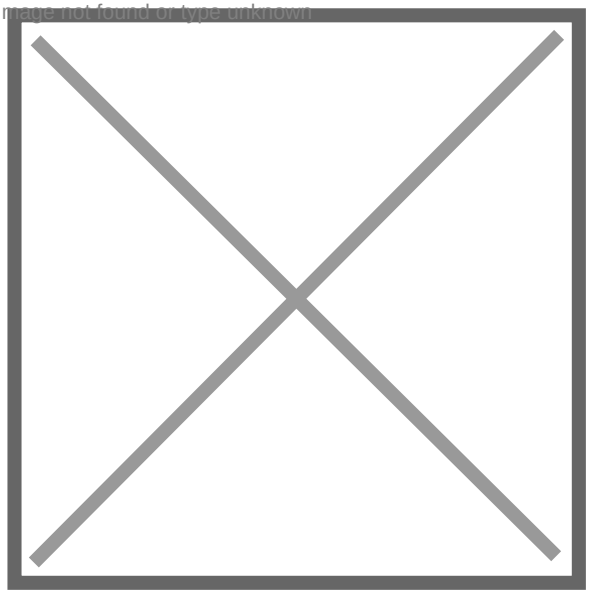

Abandon d'un diplôme universitaire

Par **EFFANTIN**, le **04/03/2008** à **18:37**

Bonjour,

je voudrais intenter une procédure pour me débarrasser d'un diplôme que j'ai obtenu et qui me gêne pour des recrutements.

En effet, cette Maîtrise m'empêche de postuler pour un niveau bac + 3 dans certaine institution, notamment la sncf.
Est-ce possible ?
Merci beaucoup pour votre réponse,

Par **citoyenalpha**, le **04/03/2008** à **21:02**

Bonjour,

Non ce n'est pas possible pour la bonne et simple raison que je ne connais pas que de professions où on interdis d'avoir un diplôme supérieur à celui exigé

Il est interdit de se prévaloir d'un diplôme qu'on n'a pas mais rien ne vous oblige à communiquer l'existence de tous vos diplômes.

En effet un détenteur d'une maîtrise de droit est aussi détenteur d'une licence en droit.
L'inverse est faux bien évidemment.

Si vous le souhaitez vous pouvez nous faire part des professions qui refuse des niveaux

supérieurs

Restant à votre disposition

Par **EFFANTIN**, le **04/03/2008** à **23:11**

Bonsoir,

comme je vous disais, j'ai été contacté pour un poste de technicien bac + 3 à la sncf, mais j'ai informé la personne que j'avais une Maîtrise également. Elle m'a donc informé qu'il n'était pas possible pour moi de postuler pour un poste à bac +3 et que je devais donc postuler pour un le niveau supérieur.

Elle m'a de plus informé qu'il vérifierait de toutes façons. Comment peuvent-ils vérifier les diplômes supérieurs des gens d'ailleurs ?
Je suis doc un peu découragé, ça se mort la queue tout de même...
Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **04/03/2008** à **23:33**

Bonjour,

Il vous a raconté n importe quoi!!!! Je crois que la direction générale serait vraiment étonnée si elle aprennait les méthodes de cet agent recruteur.

vous pouvez postuler ceci n'est pas un motif légitime de refuser une candidature.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés